

Confinement?: protéger les enfants contre les attaques de la cyber-pédocriminalité

La Croix

Tribune **Florence Provendier**, députée des Hauts-de-Seine (1), détaille en quoi la période de confinement expose encore plus les enfants à la violence de la pédocriminalité sur Internet.

Commenter Réagir Envoyer par mail Envoyer Partager sur Facebook Partager Partager sur Twitter Twitter

La journée de l'abolition des abus sexuels contre les enfants du 18 novembre et le 31e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre nous rappellent à l'ordre cette semaine : que faisons-nous pour protéger les enfants de toute forme de violences et plus particulièrement d'une forme sournoise, celle de la cyber-pédocriminalité ?

Des enfants beaucoup plus exposés aux violences en ligne

Dans notre société, c'est un fait, les enfants sont ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exposés à diverses formes de violence. Les chiffres doivent nous alerter : environ un enfant sur cinq est victime d'une forme de violence sexuelle, y compris d'abus sexuel, d'après le Conseil de l'Europe. Sur les réseaux sociaux ce sont 22 % de jeunes Français qui ont déjà été victimes de cyber-harcèlement. Pire encore, cette forme de

violence touche environ 12,5 % des Français âgés de 6 à 18 ans, soit près d'un million d'élèves chaque année.

? EXPLICATION. Violences sexuelles faites aux enfants : quel rôle pour la future commission indépendante ?

Dans la période de crise sanitaire que nous vivons, le confinement des enfants en dehors des temps scolaires les expose à des risques accrus de cyber-pédocriminalité. Nous ne pouvons ignorer cette conséquence d'un reconfinement nécessaire pour endiguer l'épidémie. Quand ils ne sont plus à l'école, les enfants sont sujets à une nette augmentation de la consommation d'écrans alors même que les pédocriminels en font leur terrain de chasse.

Notre pays n'échappe pas à une terrible réalité : la France est le troisième pays mondial hôte de contenus pédocriminels. D'après l'Organisation des Nations Unies, il y aurait près de 750 000 prédateurs connectés à Internet en permanence. Malheureusement, les moyens mis en place pour lutter contre ce phénomène ne sont pas à la hauteur. Nous devons par exemple mieux accompagner les parents dans la connaissance des réseaux sociaux qu'utilise leur enfant et sur lesquels sévissent des prédateurs extrêmement bien organisés.

Prévenir, accompagner et soutenir

Les acteurs de la lutte contre la cyber-pédocriminalité, et notamment les ONG, nous le rappellent avec force : contre cette forme de violence, il faut prévenir, accompagner et soutenir. C'est en outre le message de l'association Caméléon qui lutte pour la protection des enfants face à la violence en ligne.

? ANALYSE. Comment l'Allemagne intensifie la traque des pédocriminels sur Internet

Prévenir, par la sensibilisation et la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant, dont nous célébrons le 31^e anniversaire, en milieu scolaire et périscolaire pour que les enfants connaissent leurs droits, mais également sur les réseaux sociaux sur lesquels les enfants sont présents.

Accompagner les victimes en reconnaissant leur statut, que la culpabilité de l'agresseur soit établie ou non, pour permettre aux enfants de se reconstruire.

Soutenir l'ensemble des professionnels en lien avec les enfants comme le secteur de la santé, de l'éducation, de la justice et des forces de l'ordre, en proposant des formations qui permettent de reconnaître les phénomènes d'emprise et d'amnésie traumatique. Un soutien également indispensable aux parents, la protection des enfants et des adolescents face aux violences sexuelles dans les espaces numériques passe par des solutions techniques et législatives mais surtout éducatives. Un enjeu unanime que relève Thomas Rohmer, président de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN).

La lutte contre la cyber-pédocriminalité n'a pas de prix

« Quoi qu'il en coûte ». C'est une for-

mule avec laquelle nous répondons à de nombreuses difficultés liées à la crise sanitaire actuelle, et comme seul notre pays a la capacité de le faire. La lutte contre la cyber-pédocriminalité n'a pas de prix, mais elle a un coût, que nous devons assumer en augmentant significativement les moyens financiers et humains des enquêteurs spécialisés sur la cyber-pédocriminalité (Brigade de protection des mineurs ou de la plateforme Pharos).

Protégeons les enfants coûte que coûte contre les violences du monde qui les entourent. Pour cela, nous disposons d'une boussole pour nos politiques publiques, les Objectifs de développement durable (ODD), et d'un horizon, l'Agenda 2030.

? À LIRE. Confinement : La lutte contre les violences faites aux enfants, un devoir citoyen à part entière

Nos engagements internationaux nous y obligent, et plus particulièrement le seizième objectif des ODD dans son deuxième point : mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants.

N'oublions jamais que les enfants ne sont pas qu'un présent. Ce sont aussi notre avenir, ceux qui vivront et feront le « monde d'après ». Nous leur devons aujourd'hui de tout faire pour les protéger.

(1) Membre de la commission d'enquête pour mesurer et prévenir l'impact de la Covid-19 sur les enfants et la jeunesse

Cet article est paru dans La Croix (site web)

<https://www.la-croix.com/Debats/Conferenciers/2020/11/19/1201125447>